

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 2025-159 :

Portant réglementation du stationnement

18 rue André FAVREAU

**Pour effectuer un ravalement de façade et une reprise d'appui de fenêtre
avec la pose d'un échafaudage**

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

LES COMPAGNONS DE ST JACQUES

2 RUE ANITA CONTI

17180 PÉRIGNY

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour effectuer un ravalement de façade et une reprise d'appui de fenêtre avec la pose d'un échafaudage, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 18 rue André FAVREAU.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Du mardi 01 avril 2025 à 8h00 au vendredi 25 avril 2025 à 18h00

Le stationnement de tout véhicule sera interdit 18 rue André FAVREAU, au droit du chantier pour effectuer un ravalement de façade et une reprise d'appui de fenêtre avec la pose d'un échafaudage par l'entreprise « LES COMPAGNONS DE ST JACQUES ».

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par l'entreprise « LES COMPAGNONS DE ST JACQUES ».

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- Le Service des Polices
- LES COMPAGNONS DE ST JACQUES.

Fait à La Flotte, 15 avril 2025

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

